

**Nombre de Conseillers****En exercice : 27****Présents : 18****Votants : 24**

L'an deux mille vingt-trois, le 09 Juin à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 02 Juin 2023 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.

**Présents** : Jean-René JAOUEN, Valérie LE BERRIGAUD, Nadine LE MARHOLLEC, Jean-Claude LE BOULICAUT, Pernelle TOREST, Eveline PINOIT, Bruno PICAUD, Frédéric LAURENT, Séverine MULLER, Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Patrick PIQUET, Virginie LE GALL, Nadège CORSO, Patrick OURY, Sophie BODIN, Christian LE DANTEC, Didier VAUTRIN.

**Ont donné procuration** : Yannick LE HELLEY à Patrick EVENO, Bertrand CUVILLIER à Frédéric LAURENT, Joël BIGNON à Jean-René JAOUEN, Anita ALLAIN-LE PORT à Séverine MULLER, Chantal de GRAEVE à Virginie LE GALL, Jean-François SERAZIN à Patrick PIQUET.

**Absente excusée** : Brigitte FALLOT.

**Absents** : Patrick BERTRAND, Béatrice VAN DER GUCHT.

**Secrétaire de séance** : Pernelle TOREST.

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Affiché le **13 JUIN 2023**

ID : 056-215600081-20230612-66\_2023-DE

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelle pas d'observation et est donc arrêté.

### **66/2023) DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

Le décret n°2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs a fixé l'élection des sénateurs des départements de la série 1 au dimanche 24 septembre 2023. Les conseils municipaux sont amenés à procéder à la désignation des délégués, des délégués supplémentaires et de leurs suppléants au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Compte tenu du nombre de conseillers siégeant au Conseil Municipal de Baden, il y a lieu de désigner 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 09 mai 2023 fixant le nombre des délégués, des délégués supplémentaires et des suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Electoral,

Le scrutin se déroule à bulletin secret sans débat, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Considérant le dépôt de deux listes incomplètes de candidats,

Les résultats sont les suivants :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) ..... : 24
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau ..... : 0
- d. Nombre de votes blancs ..... : 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] ..... : 21

NOM DE LA LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Mandats de délégués (ou délégués supplémentaires)	Mandats de suppléants
Vivre Baden	14	10	0
Ensemble Baden	7	5	0

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Affiché le **13 JUIN 2023**

ID : 056-215600081-20230612-66\_2023-DE

Fait à BADEN, le 12 Juin 2023

Pour le Maire empêché,

Jean-René JAOUEN

Adjoint au Maire

